



L'Hirondelle

Bulletin de liaison de l'association Hirondelle de la Manche

ISSN 2426-3613

Juin 2023



Association de l'Hirondelle de la Manche - Quai Roger Meunier - Hangar 1 Ouest - 76600 LE HAVRE
Site : <https://marie-fernand.fr/> - Courriel : H23mariefernand@gmail.com
Association d'intérêt général

Edito

Jacques LAVIGERIE

Depuis début 2022, toute association bénéficiant de subventions publiques, ce qui est le cas de l'Hirondelle de la Manche, doit souscrire au contrat d'engagement républicain (CER) annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. Et s'engager à en informer ses membres, à le respecter et faire respecter par eux. Elle peut se voir imputer les manquements commis sous peine de retrait total ou partiel de la subvention.

Le CER, de lecture facile et permettant de mieux appréhender la notion de "valeurs républicaines", se trouve en annexe du décret. Vous le trouverez dans ces pages. Il est également accessible à l'adresse suivante :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044806609>

L'engagement, c'est aussi celui, associatif, de tous les bénévoles de l'Hirondelle de la Manche qui, dans des conditions souvent difficiles, ont oeuvré cet hiver pour que Marie-Fernand, 129 ans, classé monument historique et ayant pour parrain Eric Tabarly, continue de naviguer longtemps et bien.

De début décembre à fin avril, il a bénéficié d'une révision approfondie avec notamment démâtage (le précédent remontait à 7 ans), rénovation de tous les espars, révision du moteur, carénage avec brûlage de la coque jusqu'au bois pour s'assurer de son parfait état (ni pourrissement ni parasites) avant sa remise en peinture. Marie-Fernand a repris la mer pour de nouvelles navigations et participations à des manifestations nautiques, à suivre sur marie.fernand.fr sur lequel sont reçues les demandes d'inscription. Merci et bravo à tous les bénévoles engagés ayant participé à ce lourd et long chantier et à nos fidèles partenaires (Ville du Havre, Haropa, Drac) pour leurs aides matérielles et financières l'ayant rendu possible.

Suivi, mise en page et conception : Véronique Servel et Thierry Lecerf.

Rédacteurs : Gérard Vasseur, Jacques Lavigerie, Thierry Lecerf, Jean-Luc Lebigre, Éric Grémont, Alain Delafosse

Crédits Photos : Gérard Vasseur, Hirondelle de la Manche, Jean-Luc Lebigre, Lucien Delaunay, Lucien Griffault

Impression et mise sous pli : Bénévoles de l'Association « Hirondelle de la Manche »

Publipostage : Pilotage Le Havre

Photo de couverture : Les fonds du MARIE-FERNAND

Directeur de la publication : Jacques Lavigerie

Sommaire

Éditorial par Jacques LAVIGERIE	Page 2
Composition du CA et du bureau par Thierry LECERF	Page 3
Carénage 2023 par Jean-Luc LEBIGRE	Page 4
Je m'appelle poulie par Gérard VASSEUR	Page 5
Un peu de théorie des nœuds par Gérard VASSEUR	Page 5
Le tour du monde avec mon Baluchon par Jacques LAVIGERIE	Page 6
La boutique du MARIE-FERNAND par Alain DELAFOSSE	Page 7
Le Contrat d'Engagement Républicain	Page 8
Les mots croisés maritimes par Eric GRÉMONT	Page 9



Renouvellement du Conseil d'Administration et du bureau

Par Thierry LECERF

Nous avons renouvelé comme prévu par nos statuts de notre association, le Conseil d'Administration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui s'est tenue le 10 Décembre 2022, puis le CA s'est réuni afin d'élire son bureau.

Lors de cette Assemblée Générale, tous les postes éligibles ont été pourvus, soit 12 personnes. Pour rappel, nos statuts prévoient un conseil d'administration de 14 membres : 12 personnes éluEs plus deux membres de droit : unE représentantE du Pilotage et unE représentantE le Musée Maritime et Portuaire du Havre.

Il y avait 3 personnes sortantes : Véronique Servel, Jérôme Devaux et Jean-Luc Lebigre. Ces 3 personnes se représentent.

Une quatrième candidature est proposée aux votantEs : Christian Allonsius.

Les 4 candidatEs se présentent individuellement à l'assemblée, puis, Jacques Lavigerie lance la procédure électorale.

Résultat du vote :

- Véronique Servel : 69 voix ;
- Jean-Luc Lebigre : 60 voix ;
- Jérôme Devaux : 43 voix ;
- Christian Allonsius : 36 voix.

Sont donc déclarés ré-élus : Véronique Servel, Jean-Luc Lebigre et Jérôme Devaux.

Le Conseil d'Administration est complet et composé de 14 personnes :

Composition du Conseil d'administration pour 2023

Membres actuels non rééligibles à l'Assemblée Générale Ordinaire du 10/12/2022

Thierry ODIEVRE
Jacques LAVIGERIE
Lucien GRIFFAULT
Lucien DELAUNAY
Thierry LECERF
Alain DELAFOSSE
Olivier ROGERET
Hervé PRENTOUT
Jean-Paul GORE
Alexandre Van CAUWENBERGHE (membre de droit : Pilotage)
Didier RAULT (membre de droit : Musée maritime du Havre)

Membres sortants réélus

Jean-Luc LEBIGRE
Véronique SERVEL
Jérôme DEVAUX

Nouveaux membres

Personne

Composition du bureau

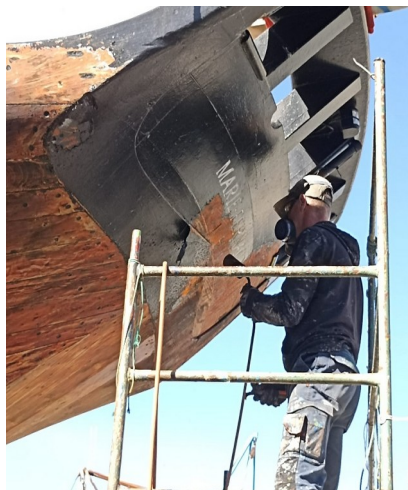
Président :	Jacques LAVIGERIE
Vice-Président :	Olivier ROGERET
Vice-Président :	Hervé PRENTOUT
Secrétaire :	Thierry LECERF
Secrétaire adjointe :	Véronique SERVEL
Trésorier :	Alain DELAFOSSE
Trésorier adjoint :	Jean-Luc LEBIGRE

Carénage 2023

Par Jean-Luc LEBIGRE

L'histoire a mal commencé: les caprices de la météo nous ont empêchés d'honorer notre rendez-vous à Port en Bessin le lundi comme convenu et le chariot élévateur est entré en arrêt technique programmé le mardi. Résultat: 8 jours de retard. Qu'à cela ne tienne, dès la mise au sec du bateau et comme prévu, une équipe de caréneurs s'occupe de notre Marie-Fernand. Cette année, décapage par brûlage des X couches de peinture accumulées au fil des années. Après cela ponçage de toute la coque. Résultat: on constate que les bois sont en très bon état. Commence alors l'application de sous-couche d'apprêt pendant que Lucien Delaunay et son équipe dépose le safran pour installer une plaque de cuivre derrière la mèche de celui-ci afin d'éviter que de vilaines petites bêtes viennent parasiter le bois. Ceci terminé et toujours dans la bonne humeur, une équipe de bénévoles commence l'application de l'anti fooling sur les œuvres vives (partie immergée du bateau) puis après cela la peinture noire sur les œuvres mortes (partie hors de l'eau du bateau). Pour finir en beauté, Alain Delafosse devenu artiste peintre en lettres pour l'occasion s'affaire à peindre en noir le contour des lettres blanches du nom du bateau. Les anodes ont été changées, l'hélice traitée et graissée, nous sommes prêts pour la remise à l'eau, ce qui se fait sans tarder car le chantier a besoin de la place. Voilà, le 21 avril Marie-Fernand est enfin prêt à regagner son port d'attache avec une coque toute belle et toute propre. Une belle navigation récompense tous les participant(e)s. Mais tout n'est pas fini, il reste la partie haute de la coque à peindre en blanc: n'est pas Hirondelle qui veut...

Et puis comme toujours il restera encore quelques choses à faire à bord pour occuper les fidèles "mercrediens"



Je m'appelle POULIE

Par Gérard VASSEUR

J'ai été fabriqué il y a longtemps. Dans ma jeunesse j'ai travaillé dur. Un jour sous un effort trop important pour mon âge, mon essieu s'est cassé, ma caisse taillée dans la masse s'est ouverte. Devenue inutilisable on m'a jetée au fond d'un coffre. Au fil du temps mon estrope en chanvre s'est dégradée. Mon bois s'est vermoulu. Je me mourais lentement, dans l'oubli.



Un descendant de mon fabricant, un rêveur, m'a trouvée au fond d'une boîte en rangeant son grenier. Il m'a confiée à un bricoleur amoureux des vieux gréements.

Il m'a redonné forme. Mon réa en bois a retrouvé un essieu, ma caisse a été réparée au mieux.

De nouveau, une estrope toute neuve en chanvre enserre ma caisse, je sens bon le goudron de pin.

Naturellement, sauf à y perdre mon âme, je garde quelques séquelles de mon lointain accident.

Mais j'ai de nouveau suffisamment de dignité pour ma retraite. Je ne retrouverai pas les capacités de ma jeunesse, mais je pourrai figurer fièrement dans une vitrine d'un passionné, et pourquoi pas dans un musée. Je pourrai servir de témoin aux nouvelles générations, du temps où j'aidais les hommes à travailler sans machine sophistiquée.



Un peu de théorie des nœuds

Par Gérard VASSEUR

Les nouages sur Marie-Fernand peuvent se classer en 6 catégories principales qui correspondent à 6 utilisations. Voici les exemples simples les plus utilisés dans chaque catégorie:

→ Nœuds d'arrêt:

- Pour faire une butée évitant qu'un cordage dépasse d'une poulie, d'un cap de mouton ...

- **Le nœud en huit.**

Il se fait en extrémité de cordage. Il est provisoire et permet de libérer facilement le cordage.

- **Le nœud de ride.**

Même utilisation que le nœud en huit, mais définitif. Il convient au gréement dormant (cap de mouton ...), ou au point fixe d'une bosse (bosse de ris ...).
Délicat à faire.

- **La pomme de tourne vire.**

Elle se fait à n'importe quel endroit du cordage. Elle est définitive. On utilise un cordage plus fin que le cordage support, qu'il faut couper pour l'enlever. Sur Marie-Fernand elles servent de butée de sécurité sur les drisses, étarques ... lorsque par mégarde on largue une de ces manœuvres, pour éviter de faire le funambule dans les hauts pour la repasser dans la poulie. On place cette pomme sur le cordage support à une longueur suffisante de l'extrémité de telle sorte que l'on puisse la saisir du pont lorsqu'elle bute sur la poulie. On ne les enlève que pour changer la manœuvre ou pour le désarmement d'hivernage.

→ Nœuds sur point fixe:

- pour frapper un cordage sur un point fixe, bite, râtelier ...

- **Le nœud de cabestan** (ou 2 1/2 clefs à capeler).

Provisoire. Attention toutefois il peut être difficile à dénouer lorsqu'il a bien souqué. On peut le sécuriser avec une 1/2 clé sur le dormant. Il a de nombreuses déclinaisons.

- **Le tour-mort 2 1/2 clefs.**

Sûr pour amarrer le bateau sur un anneau, un bollard ...

→ Nœuds de boucles:

- Ils servent un peu à tout: amarrer le bateau (en capelant la boucle sur le support), faire l'œil d'un nœud coulant. Lorsque la boucle est définitive il vaut mieux faire un œil épissé.

- **Le nœud de chaise.**

Le roi des nœuds (ou le nœud des rois ?). Rapide à faire, sûr, il se défait facilement (bon, s'il a bien souqué et/ou mouillé c'est moins évident). Il faut savoir le faire dans toutes les configurations (boucle vers soi ou au contraire dormant vers soi ...). Il peut même servir de nœud d'ajut en entrelaçant deux boucles.

- **La boucle de harnais** (ou d'artilleur).

Le plus simple pour faire une boucle au milieu d'un cordage.

→ Nœuds d'ajut:

- Pour abouter deux cordages.

- **Le nœud d'écoute.**

Très sûr. Il est efficace même entre deux cordages de grosseurs différentes; dans ce cas il vaut mieux le doubler. Il est difficile à dénouer sauf s'il est gansé.

→ Nœuds à traction longitudinale:

- Pour exercer une traction longitudinale (comme son nom l'indique) sur un cordage ou un espar.

- **Le nœud de bosse** (ou de fouet)

Pour prendre les ris sur Marie-Fernand (entre autre).

- **Le nœud de machard.**

Se fait plutôt sur un espar ou sur un support assez gros

→ **Nœuds de liure:**

- Pour enserrer des objets longitudinaux ou du tissus ...

- **Le Nœud de ris.**

Sert principalement sur Marie-Fernand à ferler la Grand-Voile lors d'une prise de ris (d'où son nom).

Des membres de l'association peuvent vous apprendre ces quelques nœuds (ou plus si le cœur vous en dit).

La bibliothèque du Marie-Fernand

Par Jacques LAVIGERIE

LE TOUR DU MONDE AVEC MON BALUCHON - Yann Quenet – Éditions du cherche midi – 286 p. - 19,50 €

Baluchon ou balluchon : nom masculin (de balle). Familier et vieux. Petit paquet d'effets personnels (Larousse).

Baluchon, c'est le nom qu'a donné Yann Quenet au voilier que pour environ 4 000 € et 400 heures de travail, il a conçu et réalisé dans son garage.

Pas en partant de rien puisque Baluchon avait été précédé par Skrowl, déjà un mini voilier de 4,30m avec lequel il avait entamé un tour du monde à la voile prématurément terminé par un naufrage en août 2015 à 450 milles au large de Madère, qui en aurait définitivement dissuadé plus d'un.

Caractéristiques de Baluchon : longueur de coque : 4 mètres ; largeur 1,63 m ; mât en fibre de carbone de 7,90 m et 7 kg,

Pas de moteur, pas de radeau de survie, pas de haubanage, pas ..., pas ..., pas ... ; instruments de navigation réduits à leur plus simple expression.

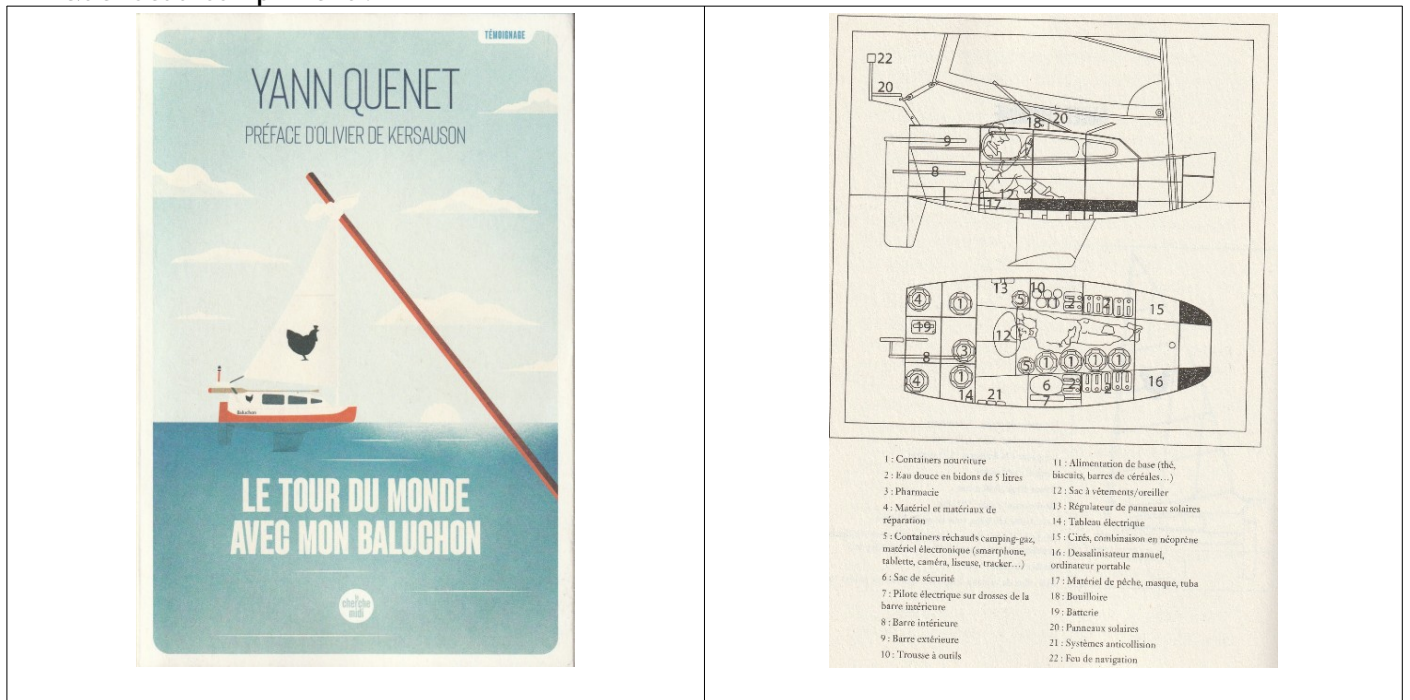
Oubliée la division 240. Réglementairement, Baluchon ne peut s'éloigner à plus de 3 milles des côtes. D'où, pour éviter les contrôles, un départ du sud du Portugal après convoyage de Baluchon par voie terrestre depuis Saint-Brieuc.

Recherche permanente de simplicité.

C'est aussi avec simplicité, humilité et humour que Yann Quenet nous relate son extraordinaire aventure qui, pendant trois ans, va l'amener à traverser trois océans... Laissons le lecteur découvrir quels ressorts psychologiques animent ce navigateur hors du commun.

Mais Yann Quenet, c'est encore Olivier de Kersauson qui en parle le mieux, dans la préface de "Mon tour du monde avec mon baluchon" : "L'homme timide qui a fait le tour du monde sur un bateau d'enfant fait partie des grands marins que la vie m'a permis de rencontrer".

Quel beau compliment !



La boutique du Marie-Fernand

Par Alain DELAFOSSE

La boutique est ouverte au Hangar 1 (Quai Roger MEUNIER) le mercredi de 13h00 à 15h00. Les commandes sont à passer auprès d'Alain DELAFOSSE au 06 75 92 66 29.

La cave du MARIE-FERNAND		Les Polos du MARIE-FERNAND	
<p>BORDEAUX BLANC</p>  <p>5 €</p> <p>25 € Le carton de 6</p>	<p>BORDEAUX ROUGE</p>  <p>6 €</p> <p>30 € Le carton de 6</p>	 <p>POLOS BRODES DEVANT DOS MANCHE</p>  <p>BLANC</p>  <p>NOIR</p>	
<p>BOURGUEIL ROSE</p>  <p>7 €</p> <p>35 € Le carton de 6</p>	<p>BOURGUEIL ROUGE</p>  <p>8 €</p> <p>40 € Le carton de 6</p>	<p>S L M XL XXL XXXL</p> <p>PRIX UNITAIRE 35 €</p>	
<p>Prix pour un carton de 6 5 bouteilles achetées et 1 gratuite</p>			
Les trésors du MARIE-FERNAND		Les trésors du MARIE-FERNAND	
<p>TAPE DE BOUCHE</p>  <p>40 €</p>	<p>CASQUETTE</p>  <p>10 €</p>	<p>GOBELET STYLO</p>  <p>2 €</p> <p>PRIX 2€ - 5€ les 3</p>	<p>AUTO COLLANT</p>  <p>1,5 €</p> <p>VERSION MAGNETIQUE PRIX 2€</p>

<p>MUG</p>  <p>4 €</p>	<p>MATELOTAGE</p>  <p>VENTE SUR LES STANDS LORS DES EXPOSITIONS</p>
<p>VIDE POCHE EN VERRE</p>  <p>2 €</p>	<p>ECUSSON A COUDRE</p>  <p>10 € Pièce</p>

Le Contrat d'Engagement Républicain

Contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État

(annexe du décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021)

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïc de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ». Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

Engagement n° 1 : respect des lois de la République

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public. L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïc de la République.

Engagement n° 2 : liberté de conscience

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

Engagement n° 3 : liberté des membres de l'association

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

Engagement n° 4 : égalité et non-discrimination

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

Engagement n° 5 : fraternité et prévention de la violence

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

Engagement n° 6 : respect de la dignité de la personne humaine

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

Engagement n° 7 : respect des symboles de la République

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Les mots croisés maritimes

Par *Éric GRÉMONT*

Surgissant de l'ombre de la forêt de Brocéliande, voici :

Les impénétrables mots croisés maritimes numéro 25

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II									■	
III						■				
IV		■		■					■	
V										
VI			■				■			
VII						■		■	■	
VIII			■	■	■					
IX										
X										

Solution des brûlants mots croisés maritimes N°24

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	E	P	I	N	G	L	E	T	T	E
II	N	■	■	O	R	O	■	R	I	T
III	T	O	R	R	E	F	I	E	R	A
IV	R	U	G	O	■	P	■	F	E	L
V	E	S	K	I	M	O	■	O	S	O
VI	L	■	■	T	O	U	R	N	O	N
VII	A	R	A	■	L	R	■	D	U	N
VIII	C	O	R	I	O	L	I	S	■	A
IX	A	■	I	O	■	O	C	■	R	G
X	T	R	A	N	S	F	I	L	E	E

HORIZONTALEMENT

I) Petits palans à tout faire. II) Pour éviter les atmosphères confinées à bord. III) Utile pour attraper les veaux marins - 11°15'. IV) Fleur que l'on peut cueillir à l'œil le long des côtes. V) Sinistre personnage redouté des pilotes. VI) Associé au NI cela fait du 316 -Ancien filet pas que de pêche - Des doses que l'on souhaite éviter. VII) Qui composent une liste. VIII) Qualificatif anglais peu élogieux - Parler trivial peu utilisé par Charles 3. IX) Comme la peau de certains poissons. X) Des fêtes dont l'ambiance ne devait pas être très éloignée de celles des fêtes maritimes.

VERTICALEMENT

2) Manœuvres vitales pour éviter les embaumements. 2) Cœur de poulie - A l'opposé d'antartica. 3) Appellation vernaculaire de l'estrope - Comme il est. 4) Pour mesurer le débit des ondes magnétiques qui traversent le corps humain - Marque de Bombard chinois - Voyelles que l'on ne retrouve pas dans « colère » ni dans « baffe ». 5) Suffixes de communauté d'intérêt - Sur des bateaux morbihannais. 6) Associé au CR cela fait aussi du 316 - C'est dans la cale qu'il est (si l'on en croit la chanson). Société qui extrait du sol calédonien un des éléments qui permettent la fabrication du 316. 7) Diminutif de Théodore surtout dans l'ouest de la Bretagne - Remplacé par les carottes dans un dicton de résignation. 8) Faire durer longtemps les choses-Compagnie maritime groenlandaise. 9) groupement de constructeur de navires amateurs, de nombreux membres fondateurs de l'association en firent partie - Enolase neurospécifique ou son raccourci anglais. 10) Des flottes entières disparurent ainsi.